

**COMMUNE d'AIRE SUR LA LYS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020**

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE SUR LA LYS**  
**EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2020**

-----

L'an deux mille vingt, le **MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020** à 20H00, le conseil municipal d'Aire-sur-la Lys s'est réuni à huis clos en la salle de l'Amitié sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire, par suite de la convocation en date du 17 septembre 2020.

**ETAIENT PRESENTS** : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, BAUDEQUIN Odile, WOZNY Florence, MM. BOULET Michel, HERMANT Alexandre, OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David - Maires-Adjoints, Mmes ALLAN Patricia, ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, MM. LERMYTTE François, AZELART Laurent, BOULET Guillaume, COMBE Jacques, FACON Jean Noël, HOUSSIN Romuald, MM. DUBUISSON Frédéric, RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

**MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION** :

Mme DEGRACE Marie-Josée a donné procuration à Mme WOZNY Florence,  
M. CATTEZ François a donné procuration à M. WOJTKOWIAK David,  
M. HERNOUT Serge a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.

---

**Secrétaire de séance** : M. Gérard OBOEUF

Fin de la séance : 20h45

*L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :*

**OBJET : RESEAU DES CORRESPONDANTS DEFENSE - DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE (CORDEF).**

**2020-09-N° 5**

Créée par une circulaire 26 octobre 2001 du secrétariat d'Etat aux Anciens combattants, la fonction de correspondant Défense a vocation à développer le lien Armées-Nation et promouvoir l'esprit de défense.

Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant Défense parmi les membres du Conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une obligation.

Ses missions s'articulent autour de trois axes :

- La politique de défense,
- Le parcours citoyen,
- La mémoire et le patrimoine.

**VU :**

Le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

La circulaire du 26 octobre 2001 relative à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune ;

L'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 relative aux correspondants Défense ;

Le courrier de M. le Général de division Vianney PILLET en date du 2 juillet 2020 rappelant l'importance de désigner un correspondant Défense ;

**CONSIDERANT** que le correspondant Défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans sa commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations armées-nation.

Il relaie les informations relatives aux questions de défense auprès du Conseil municipal et des habitants de sa commune en les orientant, le cas échéant, vers les relais professionnels pouvant les renseigner sur les carrières militaires, le volontariat et la réserve militaire.

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir entendu le rapport de M. Jean-Claude DISSAUX, Maire,*

*Et après avoir délibéré,*

**DECIDE A L'UNANIMITE DE :**

**ARTICLE UNIQUE - DESIGNER** M. Michel BOULET comme correspondant Défense de la Commune d'Aire-sur-la-Lys.

Pour extrait conforme,

Le Maire  
Jean-Claude DISSAUX